

**Au 1er juillet ALTEA CONSEIL est devenu UPTÉA  
CONSEIL.**

**L'Actu en bref**

7 novembre 2019



## **MODULER SON AVANCE DE RÉDUCTION OU CRÉDIT D'IMPÔT AVANT LE 6 DÉCEMBRE 2019**

En raison de la prise en compte tardive des réductions et crédits d'impôt (au moment de la déclaration), une avance de 60 % du montant de l'avantage fiscal que le contribuable devrait obtenir sera versée au mois de janvier 2020. Cette avance se base sur les derniers chiffres connus de l'administration fiscale, soit les revenus de l'avant-dernière année (2018)



Cet acompte concerne :

→ les crédits d'impôt au titre :

- de l'emploi d'un salarié à domicile,
- des frais de garde des jeunes enfants,
- des cotisations versées aux organisations syndicales ainsi qu'aux associations nationales professionnelles de militaires.

→ les réductions d'impôt au titre :

- des dons faits par les particuliers,
- des dépenses afférentes à la dépendance,
- des investissements outre-mer,
- de l'investissement « Censi-Bouvard »,
- de l'investissement « Scellier »,
- de l'investissement « Pinel ».

Si vos dépenses ont diminué en 2019, et pour éviter d'avoir à rembourser l'avance qui vous sera versée en janvier prochain, vous avez la possibilité de diminuer le montant de cette avance, ou de la supprimer, entre le 17 octobre et le 5 décembre 2019 inclus.

Rendez-vous dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr), rubrique « Gérer mon prélèvement à la source », puis « Gérer vos avances de réductions et crédits d'impôt »

Sans action de votre part, l'avance calculée par l'administration sera versée mi-janvier 2020 sur votre compte bancaire en fonction de votre situation en 2018.

## UN EXTRAIT KBIS NUMERIQUE GRATUIT POUR LES DIRIGEANTS SOCIAUX



Les greffiers des tribunaux de commerce s'étaient engagés début 2019 à offrir à tous les dirigeants sociaux un accès en ligne gratuit et illimité à leur Kbis numérique.

C'est chose faite.

Il suffit aux dirigeants intéressés d'activer sur l'espace en ligne [monidenum.fr](http://monidenum.fr) leur identité numérique, qui leur permet de s'identifier auprès de tous les sites partenaires.

Le dirigeant peut alors se connecter en toute sécurité à son espace personnel grâce à cet identifiant pour demander son Kbis numérique.

## QUAND ET COMMENT RENOUVELER SON CERTIPHYTO ?

A partir de la fin de l'année 2019, les exploitants et salariés agricoles, dont le certificat phytosanitaire initial a été délivré pour une durée de 10 ans, vont devoir en demander le renouvellement.

Il faut effectuer la demande de renouvellement au maximum 3 mois avant la date d'échéance de validité du certificat en cours.

A noter la durée de validité du certificat pour les exploitants et les salariés agricoles a été ramenée de dix ans à cinq ans à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2016.



### Les différents types de certiphytos

Certificats	Publics	Validité
<b>Utilisateurs à titre professionnel</b>		
Décideur En entreprise soumise à agrément	Prestataires de services (travaux agricoles, paysagiste...)	5 ans
Décideur En entreprise non soumise à agrément	Chefs d'exploitations ou salariés agricoles Agents des collectivités territoriales	5 ans
Opérateur	Salariés agricoles ou agents des collectivités	5 ans
<b>Conseil</b>		
Conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques	Conseillers	5 ans
<b>Mise en vente, vente</b>		
Mise en vente, vente de produits phytopharmaceutiques	Distributeurs de produits professionnels	5 ans
	Distributeurs de produits grand public	5 ans

### Le Certiphyto peut être renouvelé selon 3 voies :

→ **Suivre une formation sans évaluation.**

- 1 journée pour les opérateurs et les chefs d'exploitation, pour les responsables d'ETA, les décideurs en entreprise soumis à l'agrément et les personnes qui réalisent la mise en vente

- 2 jours pour les conseillers.

→ **Faire un test** et avoir suffisamment de bonnes réponses. Questionnaire à choix multiples d'une heure trente. Attention, un échec au test dirige le candidat vers la formation, obligatoirement.

→ **Sur diplôme** ou titre obtenu au cours des 5 années précédant la demande. Pour savoir

si votre diplôme est adapté au certificat que vous visez, vous pouvez vous rendre sur [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr), il y a la liste des diplômes avec leurs équivalences.

### Les étapes du renouvellement du Certiphyto

→ **S'inscrire auprès d'un organisme** de formation habilité en [Pays de Loire](#) ou [Nouvelle Aquitaine](#). Penser à anticiper cette inscription (période, place disponible).

→ **Passer la formation de renouvellement ou le test**

→ **Faire les démarches en ligne sur l'application [service-public.fr](http://service-public.fr)** ([comment faire une demande en ligne](#)).

**Attention** : les attestations de formation de renouvellement et de test ne sont valables que 6 mois pour la délivrance du certificat.

Le renouvellement (formation/test + inscription en ligne sur [service-public.fr](http://service-public.fr)) doit donc être réalisé entre 3 et 9 mois avant la fin de validité du certificat en cours.

## INDICE DES FERMAGES EN VITICULTURE ET SALICULTURE 2018



[Consulter l'arrêté](#)

Nous sommes bien-sûr à votre disposition pour toute question concernant ces dispositifs.  
Contact : votre interlocuteur habituel.

[Cliquez sur ce lien pour vous désabonner](#)